

REGISTRE DES DELIBERATIONS

11 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril,

Le Conseil Municipal de la Commune de Vétrigne, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations.

Président de séance :

Alain SALOMON, Maire

Présents :

Christiane LEFEVRE, Thierry DAGUET, Éric WERDENBERG, **Adjoint**
Khalid BARRAMOU, Frédéric BURGUN, Alban DIFFALAH, Stéphanie
GRANDGUILLAUME, Chantal LOUIS, Richard MARMET, Florine
MERVILLE, Guillaume REGISSER, Jean-Jacques SANDERRE et Alain
WEICK, **Conseillers municipaux**

Excusés ayant donné pouvoir :

Noémie SAUDIN avec procuration à Florine MERVILLE

Excusés :

Absents :

Les membres du Conseil étant réunis ;

Monsieur le Président, ayant ouvert la séance à 20h33, et fait l'appel nominal, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Jean-Jacques SANDERRE est désigné pour remplir cette fonction.

La secrétaire de mairie présente demande la parole et rappelle le rôle du secrétaire de séance. Ce dernier est chargé de rédiger, le procès-verbal de la séance du conseil municipal pour laquelle il a été nommé. Il est maître de sa rédaction. Khalid BARRAMOU précise que le Maire peut intervenir dans la rédaction.

Approbation du PV de la dernière séance

Richard MARMET prend la parole et indique qu'il a été choqué à la lecture du compte-rendu car certaines paroles déplacées ont été dites et non retranscrites au compte rendu. Khalid BARRAMOU demande des explications. Richard MARMET explique que la dernière séance n'est pas digne d'un conseil municipal, par exemple, Eric WERDENBERG a été traité de « gros ». Khalid BARRAMOU revient sur ce terme de « gros » qui n'est pas, pour lui, une insulte et il s'en excuse auprès d'Éric WERDENBERG. Il poursuit en indiquant que lorsque lui-même a été insulté lors d'une précédente séance, personne ne s'en est ému. Richard MARMET répond qu'il ne s'en souvient pas.

Jean-Jacques SANDERRE prend la parole et confirme qu'il n'a également pas souvenir que Khalid BARRAMOU se soit fait insulter et précise qu'il est d'accord avec Richard MARMET. D'autre part, il explique qu'il a quitté la séance du dernier conseil municipal à cause du climat de tension qui y règne depuis plusieurs séances avec des incivilités à l'encontre de différents participants. Il demande du respect dans les échanges et que l'on élève les débats pour l'intérêt des vétrognais. Khalid BARRAMOU n'est pas d'accord car il rappelle avoir également été insulté.

Alain SALOMON prend la parole et indique qu'il vient au conseil avec la boule au ventre et le passé restera le passé mais invite tout le monde à travailler pour retrouver un climat de sérénité nécessaire à des débats apaisés et constructifs pour la commune. Que l'on soit d'accord ou pas, cela fait partie du débat démocratique à l'issue duquel un vote est prononcé. Il félicite et apprécie le travail rendu par Khalid BARRAMOU sur le projet « action citoyenne »

Chantal LOUIS fait remarquer à Khalid BARRAMOU que ce dernier lui a reproché son vote sur le dernier compte-rendu du conseil municipal car elle n'avait pas assisté à la réunion. Il dit qu'il ne comprenait pas son vote et qu'elle le décevait.

Alban DIFFALAH précise avoir été fidèle à l'enregistrement et signale avoir passé deux heures à reprendre le dernier compte-rendu du conseil municipal, qu'il a écouté l'enregistrement et que l'on entend en permanence des remarques bêtes et méchantes.

Alain WEICK prend la parole pour remercier l'ensemble des conseillers pour les marques de sympathie exprimées lors du décès de son papa.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 6 Abstentions (Christiane LEFEVRE, Eric WERDENBERG, Thierry DAGUET, Alain WEICK, Jean-Jacques SANDERRE, Richard MARMET) et 9 voix Pour

➤ **VALIDE le compte rendu de séance du 7 mars 2023**

Khalid BARRAMOU quitte momentanément la salle

ONF Travaux sylvicoles 2023

Le 1^{er} Adjoint expose :

DESSCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS	Qté ou Base	Un.	P.U. ou Taux	TVA	Montant en € HT	Nature ⁽¹⁾
TRAVAUX SYLVICOLES						
Intervention en futaie irrégulière avec dominante de relevé de couvert et/ou dégagement de semis. (Réf : 04-FIRR-RCDS1) Localisation : 12.im, 13.im - Essence objectif et/ou essences à favoriser : [CHE _ feuillus précieux] - Travail peu dense, uniquement sur trouées ouvertes ou en cours d'ouverture	9,21	HA	290,00	10,00	2 670,90	I
Maintenance au chenillard de cloisonnement d'exploitation (Réf : 04-CLOI-ECE01) Localisation : 14.im - Entraxe : [NON SYST] m	2,00	HA	272,00	10,00	544,00	I
Travail préalable à la régénération : travail de la ronce et léger du terrain à la pelle mécanique (Réf. : 04-PRVG-NPM01) Travaux préalables à la régénération : nettoyage du terrain à la pelle mécanique et andainage ou mise en tas) Localisation : 14.im - Description du travail : [Travail de la ronce avec arrachage ; griffage et si nécessaire travail superficiel du sol]	0,15	HA	1 956,00	10,00	293,40	I
TRAVAUX DE MAINTENANCE						
Entretien du parcellaire : débroussaillage manuel de la végétation avec mise en peinture (une couche) (Réf : 04-LIPA-EAA01) Localisation : 12.im, 13.im	1,89	KM	536,00	10,00	1 013,04	F
TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE						
Entretien du réseau de desserte : entretien des bords de voirie à l'épaveuse (Réf : 04-GVIN-EPA01) Localisation : Route du Fort 2 passages sur 2 côtés.	0,60	KM	170,00	10,00	102,00	F
Entretien du réseau de desserte : entretien des bords de voirie à l'épaveuse (Réf : 04-GVIN-EPA01) Localisation : RF de la Poudrière 2 passages sur 2 côtés.	1,00	KM	170,00	10,00	170,00	F
TRAVAUX DIVERS						
Elimination plante invasive (plants de bambou) (Réf. : 04-PRVG-PRV00 Travaux préalables à la régénération : préparation de la végétation avant régénération) Localisation : Limite piste P14 - Description du travail : [Elimination des plants de bambou et des rhizomes]	1,00	U	209,00	10,00	209,00	I
TRAVAUX OPTIONNELS						
Sécurisation et dégagement des routes pistes accès forestiers et des accotements (exploitation - cablage) (Réf. : 04-DESS-EPI01 Travaux d'entretien des pistes et des chemins forestiers) Localisation : ENSEMBLE DE LA COMMUNE	1,00	U	456,00	10,00	456,00	F

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité (14 voix Pour),

- **APPROUVE** le devis du programme de travaux proposé par l'O.N.F. pour l'exercice 2023, tel que présenté, pour un montant de 1 866.04 € H.T, soit 2 065.14 € TTC en fonctionnement et 3 717.30€ HT, soit 4 089.03€ TTC en investissement
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces concernant la réalisation des travaux

Khalid BARRAMOU reprend sa place dans l'assemblée.

FINANCES Demande de subvention au titre du Fond d'aide aux communes du Grand Belfort Agglomération

Le Maire expose

Alban DIFFALAH questionne le maire pour savoir si la demande de subvention comprend le ravalement de façade de l'école. Alain SALOMON répond que non et indique que dans le cadre du « plan vert » il souhaite faire une étude thermique du bâtiment pour déposer un dossier de demande de subvention. Les portes ne joignent pas et il y a des déperditions de chauffage, c'est une passoire thermique.

Avec un conseiller CPE de Territoire d'Energie 90 nous allons réaliser un état des lieux du patrimoine communal (bâtiments et éclairage public) se basant sur une visite terrain et sur l'analyse des factures d'énergie des 3 dernières années. Cette première étape est gratuite et sans engagement. Il précise qu'il ne va pas faire le ravalement cette année si l'isolation du bâtiment est faite l'année prochaine. Khalid BARRAMOU explique qu'il ne s'agit certainement pas d'un problème de passoire thermique du bâtiment car c'est un chauffage au sol mais lié à un problème de chaudière.

Concernant la réfection du toit, les travaux concernent une partie du toit pour laquelle on refait étanchéité et isolation. Khalid BARRAMOU signale que la façade est très sale et qu'il y a aussi de la mousse. Thierry DAGUET indique que des travaux de réfection ont eu lieu dans le vide-sanitaire pour l'évacuation d'eau, pour les fuites du toit et pour le chauffage. Alban DIFFALAH dit que l'an dernier, il avait été demandé une enveloppe de 100.000 euros pour la totalité du toit, et aujourd'hui seule une partie est concernée. Alain SALOMON explique que l'enveloppe et la subvention ont été donnée pour la totalité des travaux d'isolation de tous les toits

Chantal LOUIS est surprise que le bâtiment soit déjà une passoire thermique et demande quel type de fondation du bâtiment a été édifié compte tenu du terrain humide ? Alain SALOMON répond qu'il ne sait pas, la construction date de 2007 et certainement pas aux normes RT2020

Alain SALOMON explique que le bureau d'étude qui a fait l'étude de l'école a dû remblayer car le terrain n'était pas assez stable (terrain limoneux)

Alain WECK dit qu'il n'y aurait pas dû avoir de constructions dans ce secteur car inondable, toute l'eau descend de la forêt.

Khalid BARRAMOU indique que des caniveaux près de l'école ont été nettoyés.

Monsieur le Maire a demandé des devis pour la réfection de l'étanchéité du toit de l'école maternelle de Vétrigne. Le coût prévisionnel s'élève à 31 213.56 € HT, soit 37 456.27 € TTC.

Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention au titre du fonds d'Aide aux Communes du Grand Belfort Communauté d'Agglomération et propose le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Dépenses		Recettes		
Libellé du poste	Montant HT (€)	Détails	Montants HT	Taux
Réfection de l'étanchéité de la toiture terrasse de l'école maternelle de Vétrigne	31 213.56 €	Fonds d'Aide aux communes Grand Belfort	15 606.78€	50 %
		Mairie de Vétrigne	15 606.78€	50 %
TOTAL	31 213.56 € €	TOTAL	31 213.56 €	100 %

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide,

- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- **DE SOLLICITER** une aide financière au titre du Fonds d'Aide aux Communes
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention,
- **D'INSCRIRE** la dépense et la recette au Budget Primitif 2023

FINANCES

Approbation du compte de gestion 2022

Le Conseil municipal :

- Après avoir entendu, le compte de gestion dressé par le Trésorier Municipal accompagné de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à réaliser,
- Après s'être assuré que le Trésorier Municipal a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, y compris celles de la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 1 Abstention (Khalid BARRAMOU) et 14 Voix Pour,

- DIT que le Compte de gestion de l'exercice 2022 dressé par le Trésorier Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

FINANCES

Approbation du compte Administratif 2022

Vu l'article L 2121-14 du CGCT : « Le conseil municipal est présidé par le Maire et, à défaut, par celui qui le remplace. Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le Maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote. »

Le conseil a élu Monsieur Eric WERDENBERG, 1^{er} adjoint, Président pour la présentation du Compte administratif 2022.

Commune de Vétrigne - Budget Communal - CA - 2022

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET				II
VUE D'ENSEMBLE				A1
EXECUTION DU BUDGET				
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)		DEPENSES		RECETTES
		A		G
Section de fonctionnement		403 191,35		461 045,96
Section d'investissement		84 766,25		55 036,19
		+		+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I
		(si déficit)		(si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J
		(si déficit)		(si excédent)
		=		=
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	487 957,60	= G+H+I+J
				1 043 345,17
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K
	Section d'investissement	F	146 383,93	L
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	146 383,93	= K+L
				239 279,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	403 191,35	= G+I+K
	Section d'investissement	= B+D+F	231 150,18	= H+J+L
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	634 341,53	= G+H+I+J+K+L
				1 282 624,17

Le Maire ayant exécuté le Budget de l'année 2022, quitte la salle afin de permettre à l'ensemble des élus de délibérer sur les exécutions et opérations comptables.

Sous la Présidence de Monsieur Eric WERDENBERG,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 1 Abstention (Khalid BARRAMOU) et 13 Voix Pour,

- Aucune observation n'est formulée,
- Le Compte administratif 2022 est adopté

Associations	2023
Comité des Fêtes de Vétrigne	400.00 €
Ass. Des anciens combattants d'Offemont - Vétrigne	150.00 €
Bessoncourt Roppe Club Larivière - (Football) BRCL	50.00 €
Association des Sapeurs Pompiers de l'Agglomération belfort	50.00 €
Collectif résistance et déportation du Terr Belfort	50.00 €
Banque alimentaire	100.00 €
Association de Parents d'Elèves de Roppe et vétrigne	200.00 €
ACCA de Vétrigne	50.00 €
TOTAL :	1 050.00 €

Alban DIFFALAH et Richard MARMET demandent si le budget de 1 000€ est limité ou si l'on s'est limité à 1 000€. Alain SALOMON répond qu'il a limité le montant à 1 000€. Richard MARMET émet le souhait d'augmenter le budget de 1000 à 1200 euros l'année prochaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

➤ **DECIDE d'attribuer les subventions ci-dessus, pour l'année 2023**

Présentation des indemnités des élus

L'article 93 de la loi « Engagement et Proximité » prévoit que les communes doivent établir un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au Conseil Municipal au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein ou au sein de tout syndicat. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du vote du Budget Primitif de la commune.

Monsieur le Maire présente un état en euros et en brut, par élu et par mandat ou fonction, précisant que ce point est une information obligatoire au conseil municipal, il n'est pas sujet à débat. Les membres du conseil municipal prennent acte de ces informations.

Elu	Fonction	Indemnités Brutes mensuelles	Autres fonctions
Alain SALOMON	Maire	1 622.28 €	Néant
Eric WERDENBERG	Adjoint au Maire	430.73 €	Néant
Thierry DAGUET	Adjoint au Maire	430.73 €	Néant
Christiane LEFEVRE	Adjointe au Maire	430.73 €	Néant

Chantal LOUIS demande si un conseiller municipal peut se faire rembourser ses frais de déplacement (repas et kilométriques) dans le cadre de sa mission car elle a effectué plusieurs réunions à l'extérieur de la commune avec sa voiture personnelle.

Une réponse sera donnée par la secrétaire de mairie.

FINANCES Vote du BP 2023

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de Budget primitif présenté en commission Finances, pour l'année 2023 :

Un débat s'engage sur les lignes budgétaires présentées

Entretien de la voirie, Khalid BARRAMOU demande quelles sont les rues concernées ? Alain SALOMON répond que suite à l'audit réalisé, on suit les préconisations année par année. Pour 2023, réfection de l'enrobé par patchage rue de la Versenne, rue des Champs Rosots, Impasse du Coteau où il y a des fissures. Les autres rues seront faites plus tard selon le listing remis lors de l'audit. Les travaux de la voirie sont réalisés par les 2 sociétés qui ont répondu à l'appel d'offre : COLAS et STPI.

Chantal LOUIS demande où aura lieu le marquage au sol. Alain SALOMON répond : toutes les rues. Chantal LOUIS demande à ce que celui de la rue du Cerf soit revu car il y a risque d'accident car la longueur du marquage est trop grande, 2 voitures peuvent être l'une à côté de l'autre. Jean-Jacques SANDERRE demande le montant de l'audit voirie et le coût prévisionnel total des travaux. Alain SALOMON indique qu'il a reçu deux devis des entreprises COLAS et STPI.

Concernant le remplacement des panneaux, Khalid BARRAMOU demande s'il est possible d'acheter des panneaux d'occasion dans d'autres communes

Entretien de bâtiments : le ravalement de la façade de l'école n'est pas prévu cette année, quel est le montant du devis. Alain SALOMON répond 40 000€

Réseau électricité : Alban DIFFALAH demande quand seront programmés la fin des travaux de remplacement des lampes de rues par des Leds ? Alain SALOMON répond : les demandes de devis vont être faites mais pas au budget 2023

City stade : Khalid BARRAMOU signale que le revêtement synthétique du sol est à refaire car il est détérioré. Alain SALOMON explique qu'il n'y a pas d'entretien des lames à faire car elles sont auto-clavées mais il faut réparer les cassées. Le chiffrage est à faire pour le revêtement de sol

Concernant les cotisations que la commune verse à d'autres organismes, Alban DIFFALAH remarque qu'elles sont supérieures à celles versées par la commune aux associations diverses (par exemple ACCA : association des chasseurs)

Khalid BARRAMOU remarque que l'abonnement à l'Est Républicain n'est pas inscrit au budget. Alain SALOMON répond que cet abonnement numérique n'est pas utilisé et qu'il donnera à la mairie son exemplaire personnel papier si besoin. Alban DIFFALAH pense qu'il serait bon de garder une version numérique. Accord pour prolonger l'abonnement numérique

Salaires : Khalid BARRAMOU revient sur les saisonniers, il pense qu'il serait bien de recruter des jeunes du village.

Alain SALOMON indique que Guillaume doit donner son accord car il serait l'encadrant des jeunes mais que l'expérience passée n'est pas satisfaisante car les jeunes passaient plus de temps sur leur portable qu'aux travaux pour la commune.

Concernant la demande des agents pour bénéficier des tickets restaurant, Alain SALOMON indique ne pas avoir inscrit la dépense cette année car il a revalorisé les primes des agents à hauteur de 50%. Il confirme que l'inscription sera faite pour 2024 selon les modalités obligatoires pour l'obtention des tickets restaurant.

Investissement : la démolition de l'atelier aura lieu en 2024. Khalid BARRAMOU demande si l'équipement de l'atelier et de la salle du conseil (établis, tables, chaises.....) est prévu. Alain SALOMON répond que tout est compris dans le prix affiché.

Déneigement : Khalid BARRAMOU demande où en est l'achat de la lame ?

Eric Werdenberg précise qu'il faut prévoir une adaptation de la lame au tracteur. Ce serait utile pour déneiger les trottoirs devant les habitations des personnes âgées. L'ESAT pourrait intervenir pour le déneigement ?

JJ SANDERRE demande le coût de l'ESAT pour 1 opération de déneigement

Khalid BARRAMOU indique qu'il va voter contre le Budget 2023 tel que présenté car le montant des travaux de l'extension de la salle du conseil est trop élevé par rapport au chiffrage initial. Il propose de faire un référendum auprès des vétrignois pour recueillir leur avis. Il indique que Vétrigne est le village le plus endetté du Territoire de Belfort. En 2020 (1000€/habitants), en 2021 (1500€/habitants).

Stéphanie GRANDGUILLAUME explique que le taux d'endettement a augmenté à cause du prêt mais qu'il diminuera au fur et à mesure du remboursement

Alain SALOMON présente des chiffres avec le reste à charge de la commune.

Alain SALOMON indique qu'il s'est expliqué sur le budget 2022 auprès des services de la Préfecture et de la DGFIP.

Jean-Jacques SANDERRE propose plutôt de faire une réunion publique qu'un référendum pour exposer les coûts aux habitants.

Alban DIFFALAH remarque que le budget est équilibré mais parce qu'on a construit le budget autour de deux opérations atelier et extension de la salle du conseil, on dit que l'on reporte encore des travaux sur l'année prochaine et on discute sur 50 euros à attribuer à la Banque Alimentaire. Aucun Vétrignois, à sa connaissance, n'a réclamé une extension de la salle du conseil, donc où est l'intérêt général des habitants ?

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET				II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS				A
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	DEPENSES	RECETTES	
		687 137,35	279 217,55	
	+	+	+	
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	146 383,93	239 279,00	
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 315 024,73	
	=	=	=	
	Total de la section d'investissement (2)	833 521,28	833 521,28	
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	DEPENSES	RECETTES	
		689 252,68	448 889,84	
	+	+	+	
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00	
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 240 362,84	
	=	=	=	
	Total de la section de fonctionnement (3)	689 252,68	689 252,68	
	TOTAL DU BUDGET (4)	1 522 773,96	1 522 773,96	

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	44 157,91	0,00	44 157,91
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
Total des opérations d'équipement	92 909,92		92 909,92
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	7 772,00	0,00	7 772,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3) (5)	688 681,45	0,00	688 681,45
22 Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
198 Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total	833 521,28	0,00	833 521,28

	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	833 521,28

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011 Charges à caractère général (9)	174 827,26		174 827,26
012 Charges de personnel et frais assimilés (9)	196 401,00		196 401,00
014 Atténuations de produits	2 600,00		2 600,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	107 983,26	0,00	107 983,26
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66 Charges financières	9 300,00	0,00	9 300,00
67 Charges spécifiques (9)	200,00	0,00	200,00
68 Dot. aux amortissements et provisions (9)	100,00	11 389,76	11 489,76
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023 Virement à la section d'investissement		186 451,40	186 451,40
Dépenses de fonctionnement – Total	491 411,52	197 841,16	689 252,68

	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	689 252,68

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	16 706,00	0,00	16 706,00
13 Subventions d'investissement (reçues) (3)	290 761,13	0,00	290 761,13
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations		6 356,52	6 356,52
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		5 033,24	5 033,24
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement		186 451,40	186 451,40
024 Produits des cessions d'immobilisations	13 188,26		13 188,26
Recettes d'investissement – Total	320 655,39	197 841,16	518 496,55

	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	315 024,73
	+
R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	833 521,28

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013 Atténuations de charges (8)	12 615,00		12 615,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	7 912,00		7 912,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72 Production immobilisée		0,00	0,00
73 Impôts et taxes (sauf 731)	11 911,00		11 911,00
731 Fiscalité locale	295 800,00		295 800,00
74 Dotations et participations (8)	120 141,84		120 141,84
75 Autres produits de gestion courante (8)	310,00	0,00	310,00
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 Produits spécifiques (8)	200,00	0,00	200,00
78 Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79 Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total	448 889,84	0,00	448 889,84

	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	240 362,84
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	689 252,68

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 1 Abstention (Alban DIFFALAH), 1 Voix Contre (Khalid BARRAMOU) et 13 voix Pour,

➤ **DECIDE d'adopter le Budget primitif 2023 présenté**

Questions diverses

■ Comité des Fêtes :

Alban DIFFALAH souligne le dynamisme du Comité des Fêtes. Lors de la chasse à l'œufs du 1^{er} avril, 43 enfants étaient inscrits et ont participé sous une pluie battante.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close.

Délibéré en séance, le(s) jour, mois et an susdits.

La séance est levée à 00h30

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : pas de date fixée

Alain SALOMON

Eric WERDENBERG

Thierry DAGUET

Christiane LEFEVRE

Chantal LOUIS

Florine MERVILLE

Alain WEICK

Khalid BARRAMOU

Richard MARMET

Frédéric BURGUN

Guillaume REGISSER

Stéphanie GRANDGUILLAUME

Noémie SAUDIN

*Absente avec procuration à Florine
MERVILLE*

Alban DIFFALAH

Jean-Jacques SANDERRE